

DÉPARTEMENT DU NORD
 —*—
 ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
 —*—
 CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT
 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
BUSIGNY

OBJET : Changement appellation de l'école maternelle.

Séance ORDINAIRE
 08 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 30 juin 2022, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Président : Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 19

14 présents : Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1^{er} adjoint, Nicole GOURMEZ, 2^{ème} adjoint, Christophe LEBRUN, 3^{ème} adjoint, Francine RICHEZ, 4^{ème} adjoint, Julien GOEMAERE, 5^{ème} adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Christian PECQUEUX, Fabienne DUBUS, Annie WYART.

2 absents : Mr Pierre CZERIBA, Mme Angèle DUPUY

3 Procurations : Mme Chloé GOMANNE à Mme Francine RICHEZ
 Mme Marie-Thérèse DESICY à Mme Fabienne DUBUS
 Mr William LEMAIRE à Mr Christian PECQUEUX

Secrétaire de séance : Madame Annie WYART.

A la demande des parents d'élèves de l'école maternelle de Busigny et à la suite de l'avis du conseil de l'école, il est proposé de donner un nom à l'école maternelle de Busigny comme c'est le cas pour les deux autres écoles de la commune.

De la consultation des parents d'élèves organisée à l'initiative du conseil d'école, il ressort que la dénomination « Ecole du Château » est proposée majoritairement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le nom proposé.
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 POUR et 4 Abstentions :

- ✓ Valide le nom proposé pour l'école maternelle de Busigny : « Ecole du Château »,
- ✓ Charge Monsieur le Maire de l'information relative à cette appellation, notamment auprès des services de l'éducation nationale.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Didier MARÉCHALLE

